

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX

Accès au grade d' **attaché principal**

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'attaché principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|--|------|--------------|
| Mme NICOURT Marion, attaché <i>Echelon : 08</i> par ancienneté | 1 | 15/12/2025 |

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

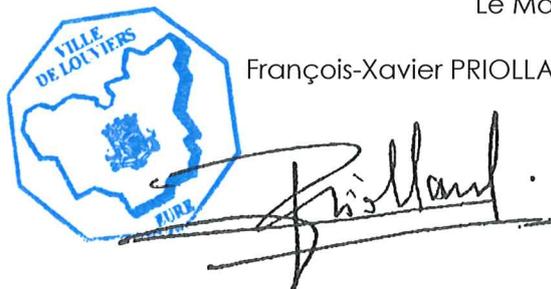
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX

Accès au grade d'ingénieur principal

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|---|------|--------------|
| Mme BOCQUET Véronique, ingénieur <i>Echelon : 06</i> par ancienneté | 1 | 15/12/2025 |

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|--|------|--------------|
| Mme CHARTIER Christelle , <i>adjoint administratif territorial principal de 2ème classe</i> Echelon : 09 par ancienneté | 1 | 15/12/2025 |

Total promouvables : 4
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 3

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|---|------|--------------|
| Mme DELLOUE Julie, adjoint administratif territorial <i>Echelon : 07</i> par ancienneté | 1 | 15/12/2025 |

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

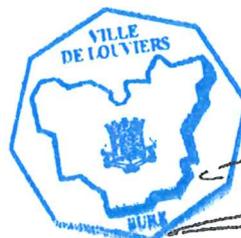
Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade de d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|---|------|--------------|
| Mme GUITTON Sylvie , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté | 1 | 15/12/ 2025 |
| Mme HUBERT Brigitte, née FORT , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté | 2 | 15/12/ 2025 |
| Mme SEMELAGNE Renee , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté | 3 | 15/12/ 2025 |
| Mme SEMENT Jennifer , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté | 4 | 15/12/ 2025 |
| M. RIVETTE Romuald , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté | 5 | 15/12/ 2025 |
| Mme MAILLET Virginie , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté | 6 | 15/12/ 2025 |
| M. MERIAUX Wilfried , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 09 par ancienneté | 7 | 15/12/ 2025 |
| Mme HAGUES Muriel , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté | 8 | 15/12/ 2025 |

Total promouvables : 22
Nombres d'hommes : 8
Nombre de femmes : 14

Total promus : 8
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 6

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|--|------|--------------|
| Mme CHARIF Claudine , adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté | 1 | 15/12/ 2025 |
| Mme LEBIGUE Sandrine , adjoint technique territorial Echelon : 08 par ancienneté | 2 | 15/12/ 2025 |
| Mme HUBERT Brigitte, née VERGER , adjoint technique territorial Echelon : 08 par ancienneté | 3 | 15/12/ 2025 |

Total promouvables : 11
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 10

Total promus : 3
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|--|------|--------------|
| Mme AUGER Laetitia , <i>adjoint territorial d'animation</i> <i>Echelon : 07</i> par ancienneté | 1 | 15/12/ 2025 |

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

Le Maire de Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|---|------|--------------|
| Mme LEGASTELOIS Hélène , adjoint territorial du patrimoine Echelon : 08 par ancienneté | 1 | 15/12/2025 |

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Louviers, le 29 octobre 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

